### MAIRIE DE L'AIGLE

(BL)

Nombre de Conseillers:

en exercice: 29

présents: 18

pouvoirs: 9

**OBJET:** 

ASSOCIATION
SPORTIVE
« ATHLÉ PERCHE
PAYS DE L'AIGLE
MORTAGNE 61 »
(APPAM61) –
SUBVENTION POUR
L'ORGANISATION
DU MEETING DE LA
VILLE DE L'AIGLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-11

L'an deux mil vingt-cinq,

le: Lundi 31 mars, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025.

PRESENTS: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés: Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Serge DELAVALLÉE qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Michel CAILLOT, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Corine LE BLÉVEC a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

L'association sportive « APPAM 61 » organise la 3<sup>ème</sup> édition du « Meeting de la Ville de L'Aigle » le dimanche 25 mai 2025 au Stade René Foisy.

Le programme annonce des épreuves de haut niveau, dont 4 concours primés :

- 100 m hommes et femmes,
- 400 m haies hommes,
- 800 m hommes et femmes
- saut en longueur hommes et femmes (épreuves primées),
- saut en hauteur hommes et femmes (épreuves primées),
- lancers du disque et du poids hommes et femmes,
- épreuve de marche,
- ..

Environ 200 athlètes sont attendus lors de cet événement sportif.

L'organisation de cette compétition engendre des frais importants tels que les primes aux athlètes, les frais de déplacements, les frais de jury et les récompenses. Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette compétition s'élève à 6 400 €. L'association « APPAM 61 » sollicite une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

> APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Philippe VAN-HOORNE

# BUDGET PREVISIONNEL 2025

## **DEPENSES**

- Maillots et médailles : 500€
- Jury: 400€
- Primes : 4000€
- Déplacement athlètes : 3000
- Buvette/restauration: 200€
- Photographie: 300€

TOTAL : 6400€

### RECETTES

- Ville de l'Aigle : 1000€
- Buvette/restauration: 400€ Crédit Mutuel : 2000€
- Autres sponsors espérés : 3000€

TOTAL : 6400€

déplacements athlètes) ne seront engagées qu'en cas de nouvelles recettes sponsors Notre budget prévisionnel augmente, mais les dépenses qui augmentent (primes,